

<p>INTITULE DU POSTE</p>	<p style="text-align: center;">ENSEIGNANT REFERENT</p> <p>Chargé du suivi de la scolarisation d'élèves en situation de handicap</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions sur un secteur de référence auprès d'élèves en écoles maternelles, élémentaires, primaires, en collèges, lycées d'enseignements généraux, technologiques ou professionnels, BTS et classes préparatoires dans l'enseignement public ou privé sous contrat, en établissements spécialisés, en milieu hospitalier ou à domicile (CNED). • Les déplacements générés par votre mission sont à imputer à la MDPH.
<p>CADRE REGLEMENTAIRE</p>	<p>Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D. 351-5 du code de l'éducation</p>
<p>CADRE GENERAL</p>	<p>Dans le département, l'enseignant référent exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Au sein de l'Education Nationale, il est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap.</p>
<p>MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil et accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner par une information, un conseil, une aide auprès des familles dans le cas d'une première demande pour une orientation vers la maison départementale des personnes handicapées, suite à une équipe éducative - Etre l'interlocuteur privilégié, tout au long de sa scolarité, de l'élève et de sa famille, ou de son représentant légal, et instaurer un lien de confiance avec les différents partenaires. ➤ Mission d'animation et d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Réunir et animer les ESS dans le lieu où l'élève suit sa scolarité, chaque fois que cela s'avère nécessaire et au moins une fois par an : <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions/GEVAsco, • Tenir à jour le dossier de suivi, • Transmettre les comptes-rendus de ces réunions aux différents partenaires, ainsi qu'à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou au chef d'établissement, et à la MDPH, • Recueillir et transmettre toute observation à même d'éclairer l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation sur la situation scolaire et les besoins de l'élève - Assurer le suivi du parcours scolaire ou parcours de formation des élèves en situation de handicap, scolarisés au sein d'un secteur défini, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Pour cela : Maîtriser le contenu du dossier, c'est à dire, l'histoire de l'enfant ou l'adolescent ; Veiller à ce que le projet convienne à l'enfant, à sa famille, et dans le cas contraire proposer d'autres aménagements au sein de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)

	<p>➤ Mission de partenariat et de concertation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des réunions décisionnelles ou aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH sous l'égide de l'IEN ASH. - Favoriser l'articulation entre les actions menées par les équipes pédagogiques et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève établi par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et validé par la commission des droits et de l'autonomie.
COMPETENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> • Qualités relationnelles d'écoute, de communication et d'adaptabilité ; • Aptitude à la conduite de réunion et de concertation; • Qualités organisationnelles ; • Capacité à travailler en équipe ; • Connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l'ASH en particulier et de la législation s'y rapportant ; • Connaissances du secteur médico-social ; • Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle ; • Approche rigoureuse de la gestion et du suivi administratifs ; • Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle ; • Maîtrise de l'outil informatique (Word et Excel) ; • Disponibilité et mobilité ; • Détenteur d'un permis B.
PRE-REQUIS (diplômes ou expérience souhaitée)	-CAPPEI, CAPA SH ou 2 CA-SH souhaité
REGIME HORAIRE	Mission à temps plein correspondant au temps de travail d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
CONTACT	Patrice Rousseau – CT ASH ctash@ac-limoges.fr ou IEN ASH du département